VOTRE URPS MÉDECINS LIBÉRAUX: UNE VOIX POUR LA MÉDECINE LIBÉRALE!

Médecins Libéraux
GRAND EST

BULLETIN N°1 NOVEMBRE 2017

POUR ÉVITER LE PIRE DE LA LOI DE SANTÉ, TIRONS PARTI DU PEU QUI RESTE DE BON !

Nous sommes tous conscients que la « Loi de Modernisation de notre Système de Santé » porte en germe la disparition de la médecine libérale telle que nous l'exerçons aujourd'hui encore. Cette loi est mauvaise dans son essence. Elle contient cependant quelques rares leviers qui nous permettent de peser de tout notre poids et de ne pas laisser la voie libre à l'hôpital public et à l'Etat, dont les intérêts convergent et s'exercent à notre détriment. Parmi les outils à notre disposition :

1° Les PTA - Plateformes Territoriales d'Appui.

L'URPS ML a exigé et obtenu que les médecins libéraux gardent la main sur ce dispositif et qu'ils détiennent un pouvoir décisionnaire au sein de leur gouvernance. L'enjeu est de laisser aux médecins la pleine maîtrise du parcours des patients complexes, en leur permettant de récupérer du « temps médical ».

2° les CPTS - Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Derrière ce jargon technocratique se cache la volonté des pouvoirs publics de formaliser et concrétiser la coordination des soins. La coordination, dont le but est de pallier la carence alléguée des médecins, est déjà largement effective, étant donné qu'un grand nombre d'entre vous dispose déjà d'un « pôle » de confrères spécialistes, de paramédicaux... C'est cette réalité que nous défendons.

Ne pas s'impliquer dans ces dispositifs prévus par la loi reviendrait à ouvrir un boulevard supplémentaire au monde hospitalier, qui n'attend que cette occasion pour compenser les coupes budgétaires drastiques qui vont lui être imposées.

Votre URPS Médecins Libéraux, tous syndicats réunis, veillera à la défense de vos intérêts dans notre région

et sera extrêmement vigilante dans la mise en œuvre du Plan Régional de Santé déployé par l'Agence Régionale de Santé.

Nous prendrons ainsi l'initiative de solliciter votre contribution, territoire par territoire, afin de pouvoir conserver les clés de notre avenir.



Dr Guilaine Kieffer-Desgrippes Présidente de l'URPS Médecins Libéraux Grand Est



LES PLATEFORMES TERRITORIALES D'APPUI (PTA)

Une Plateforme Territoriale d'Appui, pour quoi faire ?

Vous gérez au quotidien des patients de plus en plus âgés, de plus en plus complexes (maintien à domicile, problèmes médico-sociaux, pathologies lourdes etc.) dans des situations aiguës ou qui se dégradent progressivement. Et cela vous prend un temps fou!

POUR GAGNER DU TEMPS MÉDICAL,

FAITES APPEL À UNE PTA!

- un numéro d'appel unique
- une coordinatrice qui prend en compte vos besoins et ceux de votre patient
- qui se déplace le cas échéant, et si vous le souhaitez, au domicile du patient pour évaluer la situation
- pui vous propose un plan d'action
- qui vous tient au courant tout au long de la prise en charge

L'objectif est de vous faire gagner du temps médical en permettant de vous recentrer sur votre cœur de métier : LE SOIN.

Dr Guilaine Kieffer-Desgrippes, Généraliste à Strasbourg (67)





Selon l'article ART. D.6327-5-I, les PTA sont constituées à partir des initiatives des acteurs du système de santé relevant des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Dans ce cadre, une priorité est donnée aux initiatives des professionnels de santé de ville visant un retour et un maintien à domicile.

Les enjeux pour la médecine libérale

Cet outil est prévu par la loi de modernisation de notre système de santé ; il doit rester à la main des médecins libéraux !

- pour en maîtriser son évolution (il doit répondre à VOS besoins)
- pour garantir que le médecin traitant reste au cœur du dispositif, tout au long de la prise en charge du patient.

L'URPS ML Grand Est s'est investie pour défendre le rôle du médecin libéral dans les PTA et a obtenu que chaque projet dispose d'une gouvernance à majorité LIBERALE!

Pour cela, l'URPS ML détient une place au sein du jury de validation des projets. Ce siège lui permet de s'assurer du respect de cette majorité libérale pour chaque projet, en cours ou futur.

Dr Guilaine Kieffer-Desgrippes, Généraliste à Strasbourg (67)

Un outil au service des médecins

Pour moi, la PTA devrait être une sorte de conciergerie, comme celles des palaces : un accueil disponible et bienveillant, un « Homme aux Clés d'Or » qui a un carnet d'adresses, une connaissance des ressources et des textes, pour obtenir simplement et rapidement tout ce dont notre patient a besoin.

Le temps médical devient une denrée précieuse mais les prises en charge médico-sociales et sociales sont de plus en plus complexes et chronophages. C'est pourquoi les PTA devraient être un outil nous permettant de nous recentrer sur notre cœur de métier, le Médical, tout en permettant à l'usager de pouvoir bénéficier d'une prise en charge globale optimisée.

Dr Jean-Jacques Antoine, Généraliste à Haroué (54)

Une plateforme pour mieux gérer les parcours de soins complexes

Depuis deux ans, j'ai la possibilité de faire appel à la coordinatrice d'intervention en médecine générale lorsque je rencontre une situation que j'estime complexe.



A titre d'exemple, j'ai sollicité la plateforme pour l'accompagnement d'une maman seule, isolée en milieu rural et qui découvre que son fils est autiste ; pour une maman qui rentre de l'hôpital avec une jambe dans le plâtre et 4 enfants dans une maison à étage ; pour une femme en fin de vie, ayant demandé à mourir chez elle avec un mari alcoolique ou encore pour trouver des rendez-vous chez un ophtalmo pour mes patients diabétiques...

Face à ces situations, mon savoir et mon ordonnancier ne suffisent pas ; elles demandent du temps, de la disponibilité, de connaître les multiples réseaux qui existent sur le territoire...

Demander à la coordinatrice de la PTA de s'occuper de tels patients me soulage, physiquement et moralement, car je sais qu'elle va faire le maximum pour trouver une solution et que je vais pouvoir consacrer plus de temps au soin!

Dr Alain Dumont, Généraliste à Machault (08), PTA de Vouziers

LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS)



Les CPTS : une opportunité pour formaliser la coordination des soins

Parmi les rares mesures favorables aux médecins libéraux, dans la loi de modernisation du système de santé de 2016, figure la possibilité de s'organiser en Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Une CPTS, dont la finalité est de concourir à la structuration des parcours de santé, réunit autour d'un « noyau dur » d'acteurs impliqués, les professionnels de santé ainsi que les acteurs médicosociaux volontaires sur la thématique retenue.

Deux principes de base sous-tendent la création d'une CPTS :

- → la volonté d'un ensemble d'acteurs de santé de se coordonner sur un territoire, pour répondre à un ou plusieurs besoins en santé qu'ils ont identifiés;
- l'adéquation à une approche populationnelle correspondant à un besoin en santé non ou insuffisamment couvert sur le territoire considéré.



L'enjeu est de pouvoir garantir la qualité du parcours de soins et de faciliter l'exercice des professionnels. Les membres de la CPTS doivent formaliser un projet de santé, qu'ils transmettent à l'agence régionale de santé, mais le libre choix d'orientation du patient reste un principe fondamental.

Les champs d'application possibles

- ✓ Valoriser une coordination existante jusqu'alors informelle ("pôles de santé")
- ☑ Organiser un parcours de soins spécifique (diabète, addictions, polypathologies, etc.)
- ☑ Créer des synergies interprofessionnelles
- ☑ Elargir l'offre de soins, par exemple dans les domaines de la prévention ou de l'éducation thérapeutique
- ☑ Améliorer l'accès aux soins courants ou à la permanence de soins
- ☑ Fluidifier les articulations entre le monde libéral et l'hôpital
- ☑ Apporter un soutien d'organisation territoriale aux médecins libéraux

LES+

- Initiative libérale
- Amélioration et élargissement de l'offre de soins libérale
- Récupération de « temps médical » par décharge de tâches préventives et administratives
- Aide à la création par l'ARS
- Pas de norme pour le statut juridique
- Financement par l'ARS et Forfait structure par la CPAM
- Dynamique évolutive dans le temps

LES-

- Formalisation indispensable sous forme de projet médical structuré
- Financements liés à l'agrément par l'ARS
- Obligation d'une évaluation régulière et structurée
- Doutes sur la pérennité des financements

L'URPS ML à votre disposition, pour :

- **→** approfondir votre information sur les CPTS
- → vous conseiller dans votre réflexion dynamique
- > vous soutenir dans l'élaboration de votre projet
- vous accompagner dans la présentation de votre dossier à l'ARS (Un guide d'accompagnement ARS / URPS ML est à votre disposition)

SYSTÈMES D'INFORMATION EN SANTÉ

Sécurisation des échanges médicaux

Les échanges médicaux étant soumis au respect des lois relatives au secret médical, l'utilisation par les Professionnels de Santé d'une messagerie non sécurisée n'est pas admissible.

Les instances officielles ont mis récemment en place une messagerie (MSS), dont les messages circulent en clair dans des tuyaux sécurisés dans l'état actuel de l'art, avant d'être stockés chez des hébergeurs de données de santé puis parvenir à leurs destinataires. La loi prévoit que ces données, anonymisées, puissent être revendues aux organismes de recherche ou aux assureurs.

D'un autre côté, une messagerie gérée sur le mode associatif répond depuis plus de 20 ans aux besoins de plus de 70.000 Professionnels de Santé. APYCRIPT bénéficie du label officiel « CYBER SECURITE » : ici, ce sont les messages qui sont codés et transitent parmi des milliards d'emails, sans qu'on puisse les atteindre. Il n'y a ni stockage ni revente de données. APICRYPT fonctionne avec la quasi-totalité des logiciels médicaux et paramédicaux et permettra, dans quelques mois, la transmission sécurisée des ordonnances.

Dr Jean-Yves SCHLIENGER, Généraliste à Cormicy (51)

Partage d'imagerie médicale et frais d'archivage

L'archivage est la clé de voûte d'une imagerie moderne de qualité, car il sous-tend l'analyse comparative, la dématérialisation, le transfert d'images, la téléradiologie. Il nécessite statutairement une haute technologie ultrasécurisée.

Historiquement, les tutelles ont accordé, puis supprimé, un supplément « archivage » de 3 et 4€ pour tous les examens radiologiques. Elles ont ensuite mis en place un forfait archivage à 1.50 €, limité aux scanners et IRM et à la mammographie du Dépistage Organisé et suivi de cancers : cette participation est partielle et nettement en deçà du coût réel d'archivage.

Les radiologues libéraux - contrairement aux hospitaliers qui sont financés par le gouvernement - se trouvent donc dans l'obligation de financer et d'entretenir, à leurs frais, leur système d'archivage dans un grand nombre de cas.

C'est dans cet esprit qu'ils proposent à leurs patients de participer aux frais d'archivage.

Dr Damien Breidt, Radiologue à Reims (51)

Sylvie Mansion, Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin

La CPAM joue un rôle essentiel dans le déploiement du DMP. En huit mois, plus de 30 000 Bas-Rhinois en ont été convaincus. La dynamique est lancée et avec 500 000 adhérents au compte Ameli, nous disposons d'un fort potentiel. Nous assurons, via nos canaux usuels, une promotion active du DMP et du site www.mon-dmp.fr, qui permet au patient de créer son DMP en toute autonomie. Parallèlement, nos agents d'accueil ont déjà accompagné plus de 20 000 assurés dans l'ouverture de leur DMP, et nos conseillers Prado font de même en établissements.

En collaboration avec l'ARS, nous oeuvrons avec les représentants des professionnels de santé et les établissements pour susciter l'adhésion et l'implication de tous. Sur le terrain, nos Délégués

de l'Assurance Maladie et nos Conseillers Informatique Service accompagnent les professionnels de santé libéraux, en les guidant notamment dans l'utilisation de leur logiciel métier.

Prochainement, la CPAM mettra à disposition des professionnels de santé libéraux un showroom leur permettant de découvrir les offres des principaux éditeurs de logiciel métier.



Médecins libéraux et télémédecine : les URPS doivent être au premier plan !

Avec l'avenant 2 de la Convention Médicale de l'Assurance Maladie, la téléconsultation devient possible entre le médecin traitant et son patient hébergé en EHPAD, de même que la télé-expertise entre deux généralistes lors de l'entrée en EHPAD du patient.

Dans ce contexte, la commission Systèmes d'Information en Santé de l'URPS ML Grand Est souhaite favoriser le développement de la téléconsultation pour les médecins libéraux et propose un outil d'ores et déjà fonctionnel et gratuit pour le médecin : Télémédica.

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS!

Dr Claude Bronner, Généraliste à Strasbourg (67)

RELIANCE

Ce concept, né de l'étude des médias et du besoin social d'information, est développé par M. Bolle de Bal qui le définit comme « le partage des solitudes acceptées et l'échange des différences respectées ». Il intègre la notion d'appartenance à une communauté dont on partage ou refuse le sort heureux ou malheureux.

S'y agrège le sens anglais attaché au terme reliance et qui signifie « confiance, soutien, appui ».

Reliance indique également l'action, car si les mots sont indispensables à la pensée, ils se doivent d'être porteurs d'actes créateurs. Agir avec discernement, dans l'intérêt de tous et de chacun, en soutenant un projet et une éthique pour ce qui nous semble le bien commun, ici et maintenant, dans un monde complexe et qui pour

partie nous échappe : tel est notre objectif.

Nous avons choisi de mettre ce mandat sous les auspices de la reliance.

Dr Pascale Berton-Nasca, Psychiatre à Reims (51)

Interface, un service de proximité original

Mis en place en 2003 par l'Union pour soutenir les initiatives des professionnels de santé du secteur médico-social sur le territoire, **Interface** permet aux professionnels d'être informés de l'actualité santé, des formations mais aussi des manifestations santé organisées en région.

Interface est un réel portail régional d'information en santé, qui permet aux professionnels de s'informer sur l'actualité qui les concerne, sans confier leur adresse mail à des tiers.

Outre les formations, **Interface** relaie depuis près de 15 ans les alertes transmises par les autorités sanitaires, vers les professionnels et les territoires concernés.



Pour vous tenir informés de l'actualité santé régionale, inscrivez-vous auprès de Cécile Rollin : 03 90 22 73 73 ou c.rollin@urpsmlgrandest.fr

L'URPS ML, une voix pour la médecine libérale

L'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux Grand Est a pour mission de donner aux médecins libéraux, qui prodiguent en France plus de la moitié des soins aux patients, une voix officielle pour intervenir dans la gestion et l'amélioration du système de soins. Les URPS assurent ces missions depuis plus de 20 ans.

Au 1er janvier 2016, la réforme territoriale a conduit les régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine à se réunir au sein du Grand Est. Dans ce cadre, les URPS ML se sont regroupées et des élections ont eu lieu sur l'ensemble du nouveau territoire régional.

Le siège de l'URPS ML Grand Est est établi à Nancy. Des bureaux de proximité restent ouverts à Reims et à Strasbourg.

Directrice de la publication : Dr Kieffer-Desgrippes - **Comité de rédaction :** Dr Guilaine Kieffer-Desgrippes, Dr Marcel Ruetsch, Dr Jean-Jacques Antoine, Dr Thierry Ressel, Dr Pascale Berton-Nasca, Dr Anne Bellut, Dr Bernard Llagone, Dr Elisabeth Rousselot-Marche, Anne de Blauwe, Carole Thiry-Bour - **Illustration :** Dominique Osuch - **Coordination :** Cecile Rollin



SIÈGE DE L'UNION Centre d'Affaires «Les Nations» 23 Bd de l'Europe 54501 Vandoeuvre les Nancy 03 83 58 47 58 nancy@urpsmlgrandest.fr BUREAU DE REIMS 64 Chaussée Saint Martin 51100 Reims 03 26 85 65 00 reims@urpsmlgrandest.fr BUREAU DE STRASBOURG 52 Route de Bischwiller 67300 Schiltigheim 03 90 20 84 84 strasbourg@urpsmlgrandest.fr